

Tziganes

Version du: 26.02.2014

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Roxane Jacobi Humbert-Droz

Tzigane (ou tsigane) est un exonyme, stigmatisant ou romantisant, servant à désigner différentes minorités socio culturelles européennes, souvent nomades ([Jenisch](#), [Errants](#), [Heimatlos](#)). Le terme est emprunté à l'allemand *Zigeuner*, lequel apparaît au XV^e s. pour nommer des pèlerins prétendument originaires d'Égypte (équivalent du franç. gitan). Dès le XVI^e s., les autorités l'utilisèrent pour qualifier des vagabonds ou chemineaux ([Marginaux](#)). Dans les sources suisses alémaniques de l'époque moderne, les tziganes étaient aussi dénommés *heyden-volck* ou *heyden-gesind* ("peuple païen"), à la différence des mendiants indigènes.

1. Discours sur les tziganes

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Roxane Jacobi Humbert-Droz

Lors de la transition vers les États nationaux bourgeois du XIX^e s., on vit se développer une discipline, la "tziganologie", qui visait une approche scientifique. La définition traditionnelle, plutôt sociologique, s'élargit pour englober une dimension ethnographique, voire raciale. Des philologues et des folkloristes mirent en exergue la langue, enracinée dans le sanscrit, et la culture correspondante comme éléments identitaires essentiels des tziganes. Ils reconnurent dans des groupes éparpillés dans toute l'Europe les divers éléments d'un peuple venu de l'Inde. Ils insistèrent aussi sur le fait qu'il n'y avait que très peu de vrais tziganes, étant donné que la plupart des membres de ces groupes s'étaient mêlés depuis le Moyen Âge à d'autres nomades indigènes ou s'étaient sédentarisés. La distinction entre véritables et faux

tziganes fut reprise à la fin du XIX^e s. par des anthropologues qui tentèrent de définir génétiquement les vrais tziganes sur la base de critères raciaux physiques.

Les autorités et les populations qualifiaient de tziganes tous les groupes errants sans distinction, même si, pour la philologie, le folklore et la théorie raciale, la plupart n'étaient pas de vrais tziganes. A partir de 1900, les scientifiques et les autorités commencèrent à utiliser le terme de vagabonds pour désigner les Jenisch, groupes nomades vivant en Suisse, et à réserver celui de tziganes aux errants étrangers indésirables. Mais quel que soit le nom qu'on leur donnait, ils étaient tous considérés, dès la fin du XIX^e s., comme des êtres inférieurs et primitifs.

2. Politique tzigane

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Roxane Jacobi Humbert-Droz

Aux XIX^e et XX^e s., des mesures furent prises contre les tziganes (assimilation, contrôle, stérilisation forcée, mise à l'écart, refoulement), généralement sous prétexte de lutter contre le crime ou la pauvreté. En Suisse, plusieurs cantons exigèrent à la fin du XIX^e s. que les tziganes étrangers soient interdits de séjour. En 1906, l'Etat fédéral décida de fermer ses frontières aux tziganes et de prohiber leur acheminement par chemin de fer ou bateau à vapeur. Pour coordonner la politique des cantons à leur égard, le Département fédéral de justice et police (DFJP) instaura en 1911 un registre anthropométrique de tous les tziganes étrangers arrêtés en Suisse. Lors de la révision de la loi sur la police des pauvres, le canton de Berne décida en 1912 d'interner les tziganes. Les autres cantons se rallièrent à cette pratique en 1913, sous la responsabilité du DFJP. L'internement permettait d'enregistrer ces personnes dans les fichiers de la police criminelle et de préparer leur refoulement. Afin de coordonner au niveau international la "lutte contre le fléau tzigane", la Suisse adhéra à la Commission internationale de police criminelle (CIPC), fondée en 1923 à Vienne. Celle-ci rassemblait les données dans un fichier international, dont le régime nazi put se servir dès 1938 pour organiser le génocide des tziganes. Malgré cela, la Suisse poursuivit sa collaboration avec elle sous le nazisme et maintint ses frontières fermées. L'Œuvre des enfants de la grand-route de Pro Juventute s'attaqua dès 1926 aux tziganes de nationalité suisse,

tendant d'éradiquer le mode de vie nomade en leur retirant systématiquement leurs enfants.

3. Emancipation et ethnisation des Roms, Sinti et Jenisch

Auteure/Auteur: Bernhard C. Schär | Traduction: Roxane Jacobi Humbert-Droz

A partir des années 1960, les tziganes commencèrent à s'organiser partout en Europe et à créer un réseau international. Le médecin slovaco-bernois Jan Cibula, arrivé en Suisse en 1968, fit partie du noyau de ce mouvement transnational d'émancipation, qui lutta tant contre la discrimination politique et juridique que contre la diffamation scientifico-culturelle subies par les tziganes. Lors du premier congrès mondial des Roms en 1971, le terme de tzigane fut dénoncé comme un exonyme et remplacé par celui de Rom (signifiant "homme" en romani). Cet endonyme traditionnel des minorités de l'Europe de l'Est est utilisé par le mouvement rom comme un terme collectif pour désigner des groupes très divers qui ont été diffamés en Europe en tant que tziganes. Le mouvement exigea de l'ONU la reconnaissance des Roms en tant que minorité ethnique d'origine indienne, la fin de la discrimination ainsi que le versement par l'Allemagne d'une indemnité pour les crimes commis sous le régime nazi. L'Union romani internationale fut fondée lors du second congrès mondial des Roms réuni à Genève en 1978. Le mouvement des droits civils des Jenisch suisses, qui lutta contre la persécution de Pro Juventute, adhéra au mouvement international des Roms, tout comme celui des Sinti allemands. Les Sinti (certains disposent du passeport suisse) sont en général considérés comme culturellement et linguistiquement plus proches des Roms de l'Europe de l'Est que les Jenisch.

Sous la pression du mouvement d'émancipation, de nombreux Etats européens changèrent leur politique. La Suisse abolit la fermeture des frontières en 1972. Une délégation de "représentants des tziganes", dont faisaient partie Sergius Golowin, Mariella Mehr et Jan Cibula, fut reçue en 1978 à l'Office fédéral de la justice. Il en résulta une étude sur les conditions de vie des nomades en Suisse. Le rapport conduisit en 1997 à la création de la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, qui a pour mandat d'améliorer les conditions de vie des nomades suisses et étrangers. Le mouvement d'émancipation a aussi obtenu une modification de l'usage linguistique. Les médias utilisent désormais les termes endonymes pour

nommer les minorités. Les trois noms de Roms, Sinti et Jenisch se sont imposés en Suisse et sont également utilisés dans le domaine de la recherche. L'Institut suisse de recherche sur l'anti-tziganisme a été fondé en 2006.

Sources et bibliographie

Bibliographie

- Publ. CIE, 23
- H. Kanyar Becker, éd., *Jenische, Sinti und Roma in der Schweiz*, 2003
- T. Meier, «Zigeunerpolitik und Zigeunerdiskurs in der Schweiz 1850-1970», in *Zwischen Erziehung und Vernichtung*, éd. M. Zimmermann, 2007, 226-239
- B. Schär, «Nicht mehr Zigeuner, sondern Roma!», in *Historische Anthropologie*, 2, 2008, 205-226
- G. Dazzi et al., *Puur und Kessler*, 2008
- S. Galle, T. Meier, *Von Menschen und Akten*, 2009

Les contenus créés au nom du Dictionnaire historique de la Suisse (DHS) sont soumis à la Licence Creative Commons CC BY-SA. Les droits sur tous les autres contenus (en particulier les images, les films et les documents sonores) sont détenus par les titulaires des droits d'auteur expressément désignés. Pour plus d'information sur la mise en place de liens, les droits d'utilisation et les modalités de citation, veuillez consulter la rubrique [consignes et droits d'utilisation](#).